

Envoyé en préfecture le 22/05/2024

Reçu en préfecture le 22/05/2024

Publié le

ID : 025-212505325-20240516-20240509-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS

2024 05 09

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	22	18

Date de la convocation

10/05/2024

Date d'affichage

22/05/2024

Objet de la délibération

Transfert partiel de la compétence en matière de lecture publique à GBM

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAONE 25660**



Séance du 16 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre le seize mai à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents :

Lylian CALVAT, Nathalie CASTILLON, Jérôme CUCHE, Marlène GABLE BAUD, Claude GAULARD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Emilio JUAREZ, Marc LECAILLE, Cyril MARECHAL, Delphine RAHON-SIMON (arrivée à 18h50), Nadine SAUVONNET, Violette SERGARD, Philippe RIGAL Benoit VUILLEMIN

Excusés :

Franck NICOLAS donnant pouvoir à Claude GAULARD
Margaux PRAOM donnant pouvoir à Nadine SAUVONNET
Jean-Baptiste MALIVERNAY donnant pouvoir à Karine GOMES

Absents :

Christian MOREL
Daniel FABREGUES
Marion BELLEVILE
Charles-Emmanuel PELLETIER

M. Emilio JUAREZ a été désigné secrétaire de séance.

VU la décision favorable du 7 mars 2024 du Conseil communautaire de Grand Besançon Métropole concernant la modification des statuts de la communauté urbaine, relative au transfert de la compétence en matière de lecture publique.

Conformément à l'article L.5211-17 du CGCT, le Conseil municipal est aujourd'hui invité à se prononcer sur la modification de l'article 6.2 des statuts de GBM, qui serait complété comme suit par l'ajout d'une compétence supplémentaire :

« Article 6.2

(...)

26. En matière de lecture publique :

- Construction/aménagement, gestion entretien et animation de la Grande Bibliothèque ;
- Action d'animation et mise en réseau de la lecture publique sur le territoire communautaire, en concertation avec les communes, à compter du 1^{er} janvier 2025 ;
- Gestion, entretien et animation de la Médiathèque Pierre Bayle à Besançon et de la Bibliothèque d'étude et de conservation à Besançon, à compter de la date à laquelle la réception des lots de travaux n°1 à n°21 de la Grande Bibliothèque aura été prononcé ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire :

Par 18 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE,

DÉCIDE

- **D'APPROUVER** les modifications des statuts de GBM

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés

Fait à Saône, le 16/05/2024
Le Maire,
Benoit VUILLEMIN



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Délibération transmise à :

- Préfecture - GBM